Délibération du Conseil d'administration
Séance du 23 mars 2023

Présents	MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentants le conseil municipal. Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE, représentants les associations.
Absentes excusées ayant donné pouvoir	Mme Christelle TREHET-COLLET Mme Monique LE BIHAN Mme Danielle LANGLOIS Mme Marie-Chantal GUILLOT
Absents excusés	Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO M. Gérald BOUSSICAULT
Assistaient également	Mme Marion POISSONNEAU, Directrice du CCAS, M. Philippe FREMONDIERE, Directeur Général des Services, Ville des Ponts-Cé

POINT N°10 – EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU PRÉSIDENT

Madame CHOUTEAU, vice-présidente, expose :

Vu la délibération 2020-07-08-5 relative aux pouvoirs délégués au Président,
Les membres du Conseil d'Administration sont informés des décisions ci-après, prises par le Président dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués.

28/02/23	DP23_06	Renouvellement domiciliation
07/03/23	DP23_07	1er domiciliation

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,
Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230323-AS-23-23-03-10-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Publiée le 28/03/23